

NORMES D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ

- L'usage de l'élévateur est consenti uniquement aux personnes autorisées.
- Il est interdit de soulever des charges supérieures à celles indiquées par le constructeur.
- Il est interdit de monter sur le véhicule ou sur les chemins de roulement en mouvement.
- Il est interdit de stationner dans la zone de travail de l'élévateur durant son emploi.
- Avant chaque levage, vérifier que le véhicule est placé correctement sur les chemins de roulement.
- Après avoir soulevé un bref instant le véhicule, vérifier à nouveau sa position.
- L'opérateur est tenu de contrôler les appuis du véhicule durant le mouvement de l'élévateur.
- Avant la descente enlever tous les objets qui se trouve dans la zone de travail de l'élévateur.
- Il est nécessaire de consulter le manuel « Emploi et Manutention » principalement pour éviter d'éventuels dégâts et respecter scrupuleusement les contrôles périodiques.
- A l'arrêt, poser les chemins de roulement sur les stationnements de sécurité.